



## Accusation de vice caché sur véhicule vendu

-----  
Par Ach

Bonjour,

Le 25 juillet 2020, j'ai vendu mon fourgon aménagé de particulier à particulier. Il avait 323000km et est de 2004. Je l'ai vendu 6500€, avec un contrôle technique valide datant du 16 juillet 2020.

J'ai été très transparente sur l'état du véhicule, en fournissant notamment les factures d'entretien ainsi que le CT. Lors de la vente, la personne n'a absolument rien vérifié et n'a même pas voulu rouler pour essayer le fourgon.

Le châssis présentait de la corrosion non perforante, qu'il fallait traiter régulièrement pour que le véhicule puisse continuer de rouler. J'en ai informée l'acheteuse et lui ai fourni la facture du dernier traitement qui avait été fait une semaine avant la vente. Le contrôle technique précise, sans contre visite, que le châssis présente de la corrosion.

Hier, le 16 novembre 2020, j'ai reçu un sms de l'acheteuse me disant qu'un passage chez son garagiste ainsi que chez son carrossier ont révélé des points critiques qui ne pouvaient pas être ignorés lors du passage au contrôle et que celui-ci n'aurait pas dû passer. Selon elle, le châssis présenterait de la corrosion perforante de manière importante. Elle m'indique attendre le montant des réparations et vouloir traiter ce "vice caché" à l'amiable.

Je lui ai répondu qu'il serait préférable qu'elle m'envoie un courrier plus formel, avec l'avis d'un expert prouvant ses dires ainsi que ses volontés. Je lui ai également demandé ce qu'elle attendait de moi, mais que je n'avais jamais eu connaissance de corrosion perforante.

Aujourd'hui, elle m'a renvoyé un autre sms m'informant qu'elle souhaitait annuler la vente et qu'elle allait m'envoyer un courrier et mandater un expert. Elle m'indique également que son carrossier est déjà en train de traiter le véhicule mais elle ne me parle plus de châssis mais de passage de roues !

J'ai plusieurs questions :

- Comment un expert peut-il constater un vice caché si, entre temps, des travaux ont été effectués ?
- Le vice caché peut-il réellement être validé ? C'est un vieux véhicule, le contrôle était OK et j'ai fourni beaucoup d'éléments prouvant ma bonne foi.
- Que dois-je faire ? Que risque-je ?

En vous remerciant pour vos réponses.